



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°328

Haro des barreaux sur la cash machine de l'apprentissage ou quand la formation professionnelle finance le patronat

La Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation et de conciliation (CPPNlc) de la branche des personnels salariés des cabinets d'avocats qui s'est tenue le 15 novembre 2024 a pour beaucoup traité de la question de la formation professionnelle dans la branche fusionnée – la fusion des branches des avocats salariés et des personnels non avocats des cabinets d'avocats – pour l'ensemble des salarié.es certes, mais avec un point très spécifique sur la problématique nouvelle des avocats salarié.es, l'ouverture ou non de basculer une partie de la formation sur l'apprentissage.

Depuis plusieurs mois déjà, les Barreaux militent pour que la formation des avocats puisse être prise en charge par les deniers de l'Etat à travers l'apprentissage... et sans le dire, cela permet aux cabinets de disposer d'une main d'œuvre bon marché.

Sceptiques sur l'intérêt d'une telle évolution, nous ne pouvons que mettre en avant la création d'une catégorie à bas coût dans un secteur très concurrentiel, ce qui n'est pas nécessairement une bonne nouvelle pour les avocats salarié.es d'une part ni pour ceux qui débutent d'autre part. L'Etat pousse à la mise à jour de l'accord formation et milite pour la mise en place rapide d'une modalité de formation pour les élèves avocats. Il est ainsi le meilleur soutien des Barreaux en la matière.

Mais surtout, il n'est pas admissible d'accepter de financer la formation des avocats au-delà des diplômes nécessaires – et encore que la CGT se soit toujours exprimée négativement sur le fait de faire financer via l'apprentissage des diplômes de niveau bac+5, pas connus pour être les plus assujettis au chômage de masse. La formation en vue de devenir avocat qui suit permet au plus grand nombre de passer sous statut profession libéral et à terme patron !

Evidemment, nous ne pouvons que nous y opposer d'autant qu'aujourd'hui se discute la baisse des financements de l'apprentissage pour l'ensemble des apprentis.

Un autre sujet d'importance a été abordé rapidement, en fin de réunion, sujet sur lequel nous sommes plus que vigilants : la prévoyance. Evidemment, tout le monde a en tête le devenir de l'institut de prévoyance et par extension le dispositif de retraite supplémentaire sans jamais le dire. Pour le moment, la question des garanties et de leur examen est mise sur la table. Tous les syndicats de salariés sont pour la recommandation la plus stricte possible et l'harmonisation de la couverture personnelle non avocat et avocats salariés. Là encore, nous n'en sommes qu'au début.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes